



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

laïcité

Question au Gouvernement n° 1833

Texte de la question

LAÏCITÉ

M. le président. La parole est à M. Bruno Bilde.

M. Bruno Bilde. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

« Pourquoi notre société se fixe-t-elle si ardemment [...] contre le voile des musulmanes ? Avons-nous tant de leçons à donner, nous qui couvrons la tête des femmes dans les églises il n'y a pas si longtemps ? [...] Pourquoi le foulard islamique nous dérange-t-il davantage que le voile de mère Teresa ou de sœur Emmanuelle ? »

Ces mots, aussi consternants qu'inquiétants, sont de Nathalie Loiseau. (« *Eh oui !* » sur les bancs du groupe LR.) Dans un livre paru en 2014, votre ex-ministre a même osé comparer le voile islamique avec les piercings et les tatouages comme autant de marqueurs d'autres cultures à intégrer.

Dernièrement, Adrien Taché... (*Exclamations sur les bancs du groupe LaREM.*)

Plusieurs députés du groupe LaREM . Aurélien Taché ! Décidément, il mélange tout !

M. Bruno Bilde. ...comparait le voile islamique porté par une petite fille de douze ans à un serre-tête. Marlène Schiappa indiquait qu'elle ne s'opposerait pas à la candidature d'une femme voilée aux élections municipales. Même Emmanuel Macron a condamné les employeurs qui refuseraient d'embaucher une femme voilée.

Une députée du groupe MODEM . Il a raison !

M. Bruno Bilde. Le voile n'est pas un vêtement anodin. Le voile est une entrave à la liberté, à la visibilité et à l'égalité des femmes. Le voile, comme le dit Yvette Roudy, ancienne ministre socialiste de François Mitterrand, est un symbole de soumission incompatible avec les valeurs républicaines que nous défendons tous dans cet hémicycle. Dans notre République française laïque, il ne doit pas y avoir de confusion entre la liberté de croire et l'imposition de son dogme aux autres.

Monsieur le Premier ministre, votre majorité serait-elle le parti du recul de la laïcité, de l'atteinte aux droits et aux libertés des femmes ? (*Applaudissements parmi les députés non inscrits et sur quelques bancs du groupe LR.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'intérieur.

M. Laurent Nunez, secrétaire d'État auprès du ministre de l'intérieur. Monsieur le député, ce que vous soulevez

à travers la citation d'un certain nombre d'extraits d'ouvrages et autres choses,...

M. Christian Jacob. Ce ne sont pas des « extraits d'ouvrages et autres choses », ce sont les propos d'un ancien membre du Gouvernement !

M. Laurent Nunez, secrétaire d'État. ...c'est la question du port du voile. Permettez-moi de vous signaler que la règle que le Gouvernement applique en la matière est celle de la République, que vous tous qui siégez sur ces bancs connaissez. Cette règle s'appelle la laïcité. Conformément à ce principe, le port du voile est interdit, comme vous le savez, dans un certain nombre d'espaces, notamment dans les services publics. Ce principe, nous l'appliquons à la lettre, sans aucune dérogation, sans aucune entorse.

Mme Valérie Beauvais. Allez voir dans les quartiers ce qu'il en est !

M. Laurent Nunez, secrétaire d'État. Précisément : comme vous le savez aussi, nous menons une politique extrêmement dynamique de lutte contre la radicalisation...

M. Bruno Bilde et M. Ludovic Pajot . Tu parles !

M. Laurent Nunez, secrétaire d'Étatqui nous conduit à sensibiliser l'ensemble des agents publics et des agents privés à nous signaler systématiquement les cas de radicalisation susceptibles de basculer dans la violence.

M. Éric Diard. Ce n'est pas une réussite !

M. Fabien Di Filippo. Vous avez dû en louper quelques-uns...

M. Laurent Nunez, secrétaire d'État . Dans chaque département, nous organisons un suivi très précis des individus concernés, qui mobilise tant les services de police que les services de renseignement. Ce suivi exhaustif et rigoureux s'étend, au-delà, à l'ensemble des services publics, notamment les services administratifs. Il nous permet de sanctionner chaque entorse à la laïcité et chaque manifestation de radicalisation violente.

Mme Marine Le Pen. Non, pas ça !

M. Laurent Nunez, secrétaire d'État . Nous appliquons cette politique avec beaucoup de fermeté.

M. Gilbert Collard et Mme Marine Le Pen . Ce n'est pas vrai !

M. Laurent Nunez, secrétaire d'État . Cette politique a commencé sous le quinquennat précédent et, comme l'a demandé le président Macron, nous la poursuivons, avec détermination, sous ce quinquennat-ci. Comme vous le savez, la radicalisation n'est pas apparue en 2012, elle remonte à bien plus loin.

Les dispositifs de suivi que nous avons mis en place avec beaucoup d'efficacité suscitent l'envie des autres pays européens : nombreux sont les services qui viennent nous rencontrer pour reproduire le modèle que nous avons élaboré. (*Exclamations et rires parmi les députés non inscrits.*) Je ne crois donc pas que nous fassions preuve de faiblesse sur cette question essentielle. (Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM et MODEM.)

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bilde](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (12^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1833

Rubrique : Laïcité

Ministère interrogé : Intérieur (M. le secrétaire d'État auprès du ministre)

Ministère attributaire : Intérieur (M. le secrétaire d'État auprès du ministre)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [3 avril 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [3 avril 2019](#)